

209C0670  
FR0000052292-FS0273

15 mai 2009

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**HERMES INTERNATIONAL**

(Euronext Paris)

Par courrier du 6 mai 2009, complété par des courriers des 7 et 14 mai, la société anonyme Jakyval (1) (3 A boulevard du prince Henri, L 1724 Luxembourg) a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 30 avril 2009, le seuil de 5% du capital de la société HERMES INTERNATIONAL et détenir individuellement 5 344 332 actions HERMES INTERNATIONAL représentant autant de droits de vote, soit 5,06% du capital et 3,22% des droits de vote de cette société (2).

Ce franchissement de seuil résulte de l'apport de 260 000 actions HERMES INTERNATIONAL détenues par Monsieur Guerrand au profit de la société Jakyval qu'il contrôle.

Par ailleurs, il est précisé que Monsieur Guerrand n'a franchi directement et indirectement aucun seuil et détient, au 30 avril 2009, directement et indirectement, 5 451 332 actions HERMES INTERNATIONAL représentant 5 558 332 droits de vote, soit 5,16% du capital et 3,35% des droits de vote de cette société (2), répartis de la manière suivante :

	<b>Capital</b>	<b>% capital</b>	<b>Droits de vote</b>	<b>% droits de vote</b>
Jérôme Guerrand	107 000	0,10	214 000	0,13
Jakyval SA	5 344 332	5,06	5 344 332	3,22
<b>Total</b>	<b>5 451 332</b>	<b>5,16</b>	<b>5 558 332</b>	<b>3,35</b>

(1) Contrôlée par Monsieur Jérôme Guerrand.

(2) Sur la base d'un capital de 105 550 012 actions représentant 165 826 848 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.